



SYNTHÈSE du RAPPORT SOCIAL de la BRANCHE de L'ÉDITION **2015 - DONNÉES 2014**

Comme chaque année et conformément aux dispositions du code du travail, le SNE a réalisé le rapport social de la branche de l'Édition. En tant qu'unique syndicat représentatif des maisons d'Édition, le SNE fournit ainsi des informations et des données statistiques nécessaires à la négociation annuelle des salaires.

Le rapport de branche 2015 concerne les pratiques sociales des entreprises de l'Édition dont l'activité principale est l'édition et la diffusion et prend en compte uniquement les collaborateurs dédiés à ces activités. Les données prises en compte sont celles correspondant à l'exercice 2014. Les données relatives aux effectifs sont celles constatées au 31 décembre 2014.

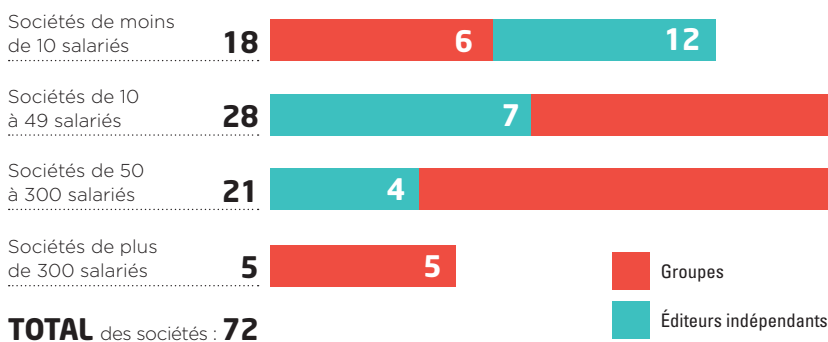
Le rapport donne des indications sur les salariés en ce qui concerne leur âge, formation, rémunération, fonctions exercées, durée du travail, ancienneté, et donne des points de comparaison sur la situation des femmes et des hommes.



SYNDICAT NATIONAL

En 2015, le rapport social de branche présente à la fois des résultats sur l'ensemble du périmètre des sociétés ayant répondu à l'enquête soit 72 entreprises → **Partie 1**, ainsi qu'une étude à périmètre comparable 2013-2014, soit 59 entreprises → **Partie 2**. Chacune de ces deux parties est complétée par des indicateurs spécifiques à l'égalité professionnelle Femmes/Hommes. Pour la première fois, des données spécifiques aux travailleurs à domicile ont été étudiées dans cette enquête de branche → **Partie 3**. L'enquête a porté sur 72 entreprises répondantes avec un effectif couvert de 8664 salariés et 4265 pour le périmètre comparable.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES RÉPONDANTES



1

L'emploi et la rémunération

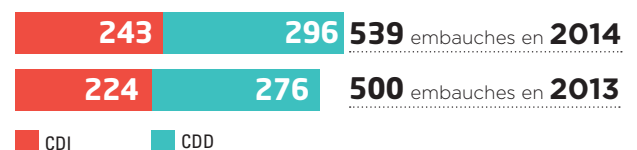
L'EMPLOI À PÉRIMÈTRE COMPARABLE

L'effectif CDI est en léger recul, malgré un nombre relativement important d'embauches. L'effectif est passé de 4029 à 3895 soit une baisse d'environ 4%. Concernant la part de CDI et de CDD, il y a très peu d'évolution : **92% de CDI en 2013 contre 91% en 2014.**

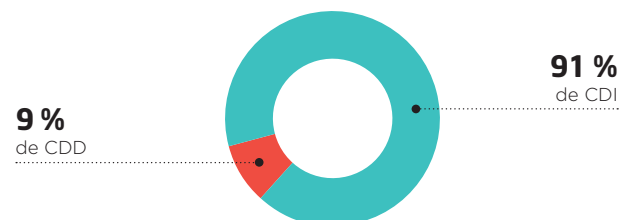
La part de la population salariée ayant une ancienneté entre 6 et 15 ans, est stable et s'élève à 40% (majoritaire).

En 2014, 74% des salariés travaillent à temps plein à périmètre comparable et 26 % à temps partiel. 21 % des salariés à temps partiel environ sont à 80% ou plus du temps plein. Cet effectif est stable par rapport à l'an dernier. Seul 3% des salariés à temps partiel travaillent moins de 50% du temps plein. Cet effectif est stable.

La répartition des embauches en CDI/CDD



La part globale des CDI/CDD



LA RÉMUNÉRATION À PÉRIMÈTRE COMPARABLE

A périmètre comparable, les valeurs minimum et moyennes pour l'ensemble des catégories sont en hausse sur la plupart des échelons tandis que les valeurs médianes sont stables.

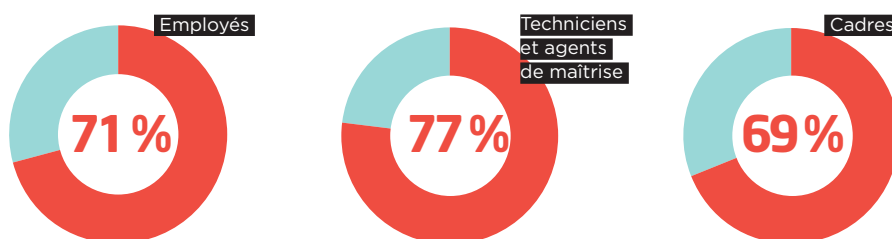
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

71 %

des effectifs en **2014** sont
des femmes contre **74% en 2013**.
A périmètre comparable, les données
sont sensiblement identiques :
71,3% de femmes en 2014 contre
71,9% de femmes en 2013.



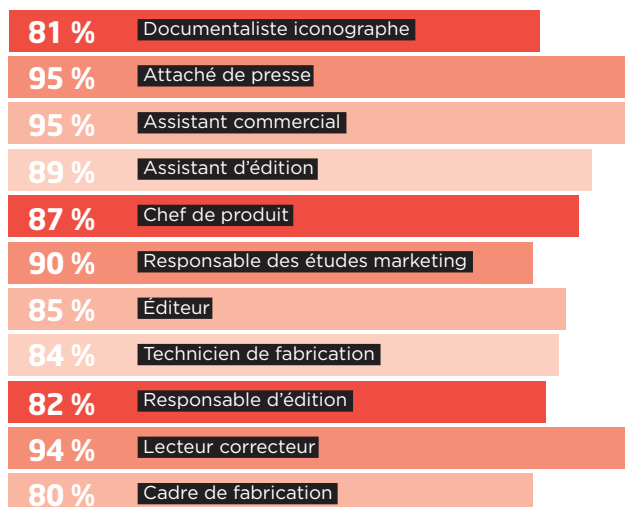
PROPORTION DES FEMMES PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES



MIXITÉ

Répartition par métier (sur la base de 27 fonctions les plus significatives)

Des métiers où la part des femmes est supérieure à 80% :



Deux métiers où les femmes sont minoritaires :



SALAIRES

A périmètre comparable nous retrouvons des répartitions très semblables, peu ou pas d'évolution entre 2013 et 2014.



En moyenne, l'écart de rémunération médiane entre les femmes et les hommes est de - 4,6%.
Ces écarts s'expliquent, selon les fonctions, du fait de la différence d'âge, d'ancienneté, ou d'un panel restreint.

3

Travailleurs à domicile

590 travailleurs à domicile (TAD) sont en CDI.

Les entrées et les sorties sont équivalentes (17 entrées pour 17 sorties).

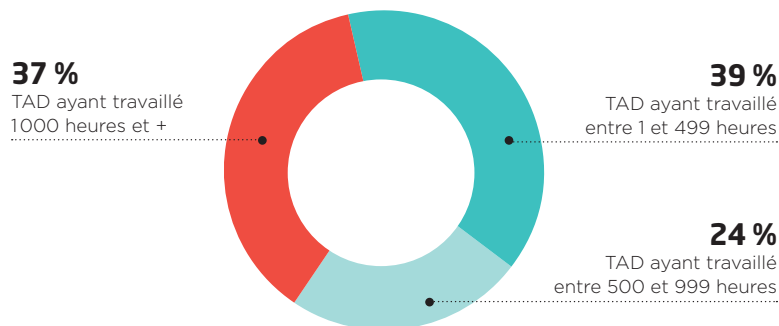
54% ont entre 51 et 60 ans et plus,

41% ont entre 6 et 15 ans d'ancienneté,

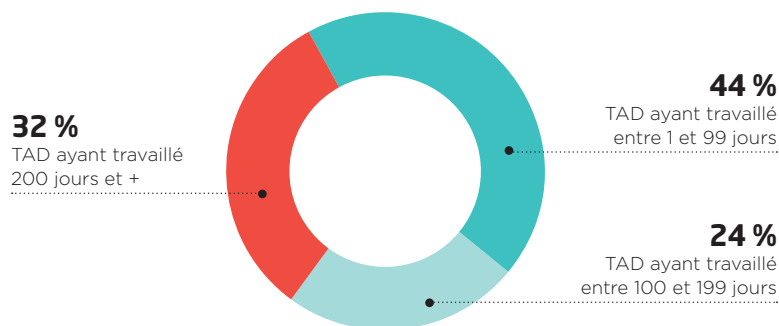
24% ont travaillé entre 500 et 1000 heures, **37%** ont travaillé plus de 1000 heures.

49% sont des employés, **19%** des techniciens/agents de maîtrise, et **32%** des cadres.

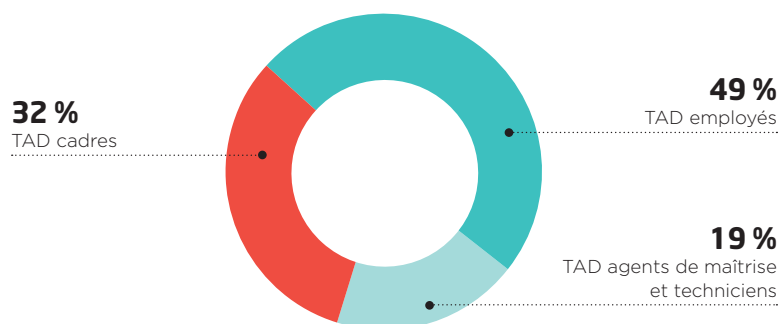
CUMUL D'HEURES TRAVAILLÉES DANS L'ANNÉE



CUMUL DE JOURS TRAVAILLÉS DANS L'ANNÉE



STATUT DES TRAVAILLEURS À DOMICILE



Pour plus d'informations, consultez le site internet du SNE : www.sne.fr/enjeux/rapport-social-de-branche/